



Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 janvier 2026

Président du Conseil : Manuel Stern Début de la séance : 20h16

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025
4. Communication du Bureau du Conseil
5. Communication de la Municipalité
6. Préavis 063/2021-2026 – Demande de crédit d'étude complémentaire d'un montant de CHF 135'500.00 portant sur la réalisation d'un bâtiment sur la parcelle N°881 du Port de Founex, en augmentation du préavis N°63/2016-2021
7. Rapports des membres et délégués aux commissions et organismes intercommunaux (SITSE, APEJ, SIED, ORPC et RdN)
8. Propositions individuelles et divers.

M. Manuel Stern, président du Conseil, ouvre la séance à 20h16 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

1. Appel des membres du Conseil Communal

Conseil communal : sur 50 membres élus, 42 sont présents, 5 excusés, (Christian Dutruy, Solène Frei, Isabelle Jacober Harel, Caroline Muller, Robert Schmoll), 3 absents (Lucy Axam, Michel Dutruy, Pamela Walsh).

Le quorum de 26 est atteint. La majorité absolue est fixée à 22.

M. Manuel Stern, président du Conseil, précise que la séance se tient dans cette salle en raison de l'indisponibilité de la salle habituelle, occupée par des travaux de réfection du sol. Il rappelle aux conseillers de décliner leur nom à chaque prise de parole afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du Procès-verbal du 08 décembre 2025

Le procès-verbal est accepté à la majorité avec 4 abstentions.

4. Communication du Bureau du Conseil

Manuel Stern, président du Conseil, partage quelques communications, remarques.

Concernant l'accès réservé aux conseillers pour la consultation des documents, plusieurs solutions sont actuellement à l'étude, avec des coûts allant de 12'000 CHF à 0 CHF. Leur mise en place interviendra prochainement.

L'accès aux archives et aux procès-verbaux des législatures précédentes n'a pas été prévu dans le choix technique initial. Leur mise en ligne se fera progressivement, un par un, en raison du volume important de travail confié à Mme Guérin, en charge de la communication au sein de l'administration communale. Les conseillers peuvent la contacter pour toute recherche spécifique d'un document.

Il est précisé que le document « Questions-réponses » relatif au préavis N° 63 annexé à la convocation contient trois questions et réponses supplémentaires (en page 4) provenant d'un conseiller à titre personnel. Ces dernières n'étaient pas connues des commissions lors de la rédaction de leurs rapports. Les commissions remercient toutefois la municipalité qui a intégré ces informations dans un but de transparence.

Pour rappel : Les échanges entre la Municipalité et les commissions sont communiqués dans les rapports de ces dernières. Ils ne doivent pas être transmis avant que les rapports aient été rendus pour des raisons évidentes de confidentialité sauf autorisation expresse des commissions concernées. Dans ce sens ce type de diffusion est exceptionnel et ne doit pas être attendu pour les prochains préavis.

M. Manuel Stern, Président du Conseil, passe la parole à **la Municipalité** pour le point 5 de l'ordre du jour.

5. Communications de la Municipalité

Lucie Kunz-Harris, syndic présente ses vœux pour 2026 et exprime la solidarité de la municipalité suite à la tragédie survenue à Crans-Montana le 1er janvier. Ce soutien a notamment été marqué par la mise en berne des drapeaux de la Commune la semaine qui a suivi le drame, jusqu'au jour de deuil national le 9 janvier.

Depuis lors, des recommandations du Canton concernant les normes incendies dans les établissements soumis à la LADB (loi sur la distribution de boissons) ont été reçues. Celles-ci ont été analysées et intégrées aux bâtiments communaux de manière générale.

Dès maintenant, comme indiqué dans le communiqué de presse du Canton, l'utilisation d'engins pyrotechniques dans les établissements publics est strictement interdite. Cette interdiction s'applique également à toutes les salles mises à disposition de la population.

Les cours de premiers secours planifiés pour 2026 pour les collaborateurs de la Commune seront complétés par un module portant sur les procédures d'évacuation et la lutte contre le feu.

Prochains préavis pour la séance du Conseil du 2 mars 2026 :

- Préavis relatif à la décadastration des parcelles nos 38, 67 (partielle), 657 et 859
- Préavis relatif à une demande de crédit pour le remplacement d'un véhicule d'extinction du SDIS Terre Sainte
- Préavis relatif au règlement communal sur le fonds de compensation pour le développement du patrimoine arboré

Lucie Kunz-Harris, syndic passe la parole à **Emmanuelle Moser-Lehr, municipale**.

- Clôture du préavis N°74 / 2016-2021 sur les aménagements routiers en Balessert.
- Réfection faite sur la route de Repingonnes à la suite d'une fuite du réseau de la SAFIF qui avait endommagé une partie de la route.
- Rabotage du gendarme couché fait directement suite à une malfaçon de l'entreprise lorsqu'elle l'a réalisé à la route de Courte Raie. Sa finalisation sera effectuée courant février lorsque les centrales à enrobés bitumineux reprendront du service.

Emmanuelle Moser-Lehr, municipale passe la parole à **Christa von Wattenwyl, municipale**.

- Le préavis n° 29 /2021–2026 relatif à la modernisation des installations lumineuses du centre sportif est clôturé. Une subvention de 45'780 francs du Fonds du sport vaudois a été perçue. Le coût total s'élève à 210'048,30 francs, pour un montant voté de 269'000 francs TTC.

Christa von Wattenwyl, municipale passe la parole à **Laurent Kilchherr, municipal**.

- Il annonce une bonne nouvelle, à savoir que le Canton est revenu sur l'obligation d'amortir le patrimoine financier. Dans le cadre de l'application de MCH2, ces amortissements ne seront plus requis lorsqu'ils ne sont pas justifiés. Cette décision a un impact positif d'environ 600'000 francs par an sur les comptes de la Commune de Founex.

Laurent Kilchherr, municipal passe la parole à **M. Hervé Mange, municipal**.

- Une conférence sur la sécurité sera organisée le 3 mars au théâtre de Terre Sainte pour l'ensemble du territoire de Terre Sainte, en présence de représentants de la gendarmerie et des autorités. La population y sera invitée.

6. Préavis 063/2021-2026 – Demande de crédit d'étude complémentaire d'un montant de CHF 135'500.00 portant sur la réalisation d'un bâtiment sur la parcelle N°881 du Port de Founex, en augmentation du préavis N°63/2016-2021

M. Manuel Stern, président du Conseil, rappelle que **M. Bernard Cintas** se récuse pour l'ensemble des débats de la séance, tout en restant disponible pour répondre aux questions techniques.

M. Hervé Mange, municipal, prend la parole et présente le préavis.

Contexte et historique du projet

La Municipalité présente, en préambule, quelques éléments de contexte afin de clarifier le cadre global du projet, certaines questions ayant révélé une méconnaissance de son historique et de son environnement.

Le projet de réaménagement du port remonte à novembre 2015, avec les premières réflexions menées au sein de la Municipalité. En juin 2017, une séance de coordination a eu lieu entre la Commune, la Société coopérative du port de Founex, la Semaine du Soir et le Club Nautique de Founex (CNF), afin d'organiser l'usage de la parcelle concernée. À cette période, la volonté de construction a été annoncée.

Un premier préavis (n°63) a été concrétisé le 11 mars 2019 pour un montant de CHF 2'700'000. –, comprenant la construction d'une zone de baignade avec passerelle ainsi que d'un bâtiment pour le CNF (vestiaires et locaux de travail). À la suite d'une concertation avec la Commission des finances, ce montant a été revu à CHF 2'100'000. –, la passerelle ayant été retirée du projet.

Le 4 avril 2019, un nouveau préavis a finalement été présenté pour un montant de CHF 922'000. –, incluant uniquement des études pour le bâtiment du CNF et pour la passerelle. La Municipalité s'est engagée, par souci de transparence, à ne pas utiliser le reliquat des

honoraires d'architecte et à solliciter un nouveau préavis pour la phase suivante. Un montant de CHF 70'000. – reste disponible pour l'étude de la passerelle.

Cette étude pour la création d'une passerelle sera lancée prochainement, des contacts ayant été pris avec des entreprises spécialisées. Elle vise à faciliter l'accès à la baignade depuis la parcelle 881 et sera coordonnée avec un futur préavis de construction intégrant les locaux, les vestiaires et sanitaires du projet.

Concession vs Convention

La parcelle 831 ainsi qu'une partie de la parcelle 1022 ont été acquises par la Commune le 25 février 2021, puis réunies sous le numéro 881. L'acte de vente stipule que certaines installations existantes sont mises à disposition du Club Nautique de Founex et que la capitainerie est occupée par la Société coopérative du port, à bien plaisir. Il est également précisé que la parcelle ne comporte aucune servitude, charge foncière ou droit de gage.

La parcelle 881 est ainsi entièrement propriété communale, ce qui confère à la Commune toute légitimité pour y développer un projet d'intérêt public.

Concernant la concession, celle datant de 1979 n'est plus valable depuis son remplacement par une nouvelle concession accordée le 16 avril 2019, amendée en octobre 2021. Cette concession ne concerne désormais que la partie en eau du port, à l'exclusion de la parcelle 881. La convention entre la Commune et la Société coopérative du port est donc éteinte, bien que l'exploitation ait été tolérée jusqu'à révision du dossier.

Les discussions avec la Société coopérative du port ont débuté en 2020, puis repris le 11 septembre 2023 avec la Municipalité actuelle. Plusieurs rencontres ont eu lieu entre juin 2024 et septembre 2025 afin d'aborder ces questions.

Présentation du projet

Sur la base d'une étude de faisabilité validée, la Municipalité présente le projet et sollicite un budget pour passer à l'étape suivante, soit l'élaboration de plans de détail, les appels d'offres et la préparation d'un préavis de réalisation.

Le projet est situé sur la parcelle 881. Il prévoit :

- Un nouveau bâtiment implanté dans la butte le long de la rampe d'accès au port ;
- Des constructions mutualisées pour le tri des déchets et un couvert à vélos ;
- Un local de dépôt pour les associations du port ;
- L'implantation pérenne de la cantine de la Semaine du Soir, acceptée par les organisateurs.

Le projet entraîne une diminution de la surface végétalisée de 170 m², principalement liée à la suppression d'un talus peu utilisable. En revanche, la surface verte utile (accessible et exploitable par la population) augmente de 275 m², notamment grâce à la suppression de l'ancienne capitainerie et à la réorganisation des espaces.

Les surfaces sont réparties comme suit :

- Club Nautique de Founex (CNF) : bureaux, salle de réunion, vestiaires, locaux techniques et de stockage.
- Société coopérative du port : salle de réunion, bureaux avec réception, espaces de stockage et sanitaires.
- Population : salle polyvalente des habitants, buvette avec réserve, vestiaires et sanitaires publics.
- Associations spécifiques : local des plongeurs (compresseur), atelier de stockage pour l'école de voile.
- Équipements extérieurs : couvert à vélos (28 places), tri des déchets, places pour secours et personnes à mobilité réduite.

Les accès aux locaux se font majoritairement depuis l'extérieur afin de limiter les circulations internes.

Enfin, le bâtiment présente des toitures en pente intégrant des zones végétalisées et des panneaux solaires. Le chauffage est assuré par une pompe à chaleur. Un rooftop accessible est prévu. Les façades sont adaptées à la topographie du site, notamment le long de la rampe d'accès existante.

M. Hervé Mange, municipal, lit les conclusions du préavis.

M. Nicolas Deblue lit les conclusions du rapport de la commission des finances.

M. Simon Vaucher lit les conclusions du rapport de la Commission des sports.

M. Serge Moser lit les conclusions du rapport de la commission des constructions.

M. Manuel Stern, président du Conseil, ouvre la discussion.

M. Philippe Schirato – Intervention écrite en pièce jointe (voir annexe 1)

Mme Nadia Quiblier Frei complète le rapport de la Commission des sports en soulignant que l'ouverture récente de la piscine des Rojalets accueille beaucoup de jeunes enfants, ce qui devrait favoriser leur intérêt futur pour des activités aquatiques comme la voile ou la plongée. Le projet présenté ne semble cependant pas anticiper les besoins sur le long terme, sur 30 à 50 ans, et cela soulève des questions pratiques, notamment pour l'accueil des classes scolaires, l'accès aux douches et la gestion des locaux et du matériel. Elle regrette également l'absence de réflexion globale sur l'ensemble des sports aquatiques et sur l'accès au lac pour les baigneurs, ce qui limite la vision d'un projet pleinement adapté aux besoins futurs.

M. Laurent Kilchherr, municipal, précise que le préavis concerne avant tout la construction d'un bâtiment destiné aux sociétés actives sur le site et à la population, et non la création d'un pôle sportif complet. Les activités sportives mentionnées se limitent aux sociétés présentes, comme la voile et la plongée. L'accès au lac et le développement d'activités sportives plus larges relèvent de la société coopérative du Port, et la Commune doit rester propriétaire de la parcelle pour encadrer ces usages. Le bâtiment proposé répond déjà à un vrai besoin pour la population, avec des locaux utiles et une buvette, même sans la plateforme de baignade, qui pourra être aménagée ultérieurement. Il insiste sur l'importance de respecter les espaces verts et de ne pas surcharger le projet avec des fonctions supplémentaires qui dépasseraient le cadre du préavis.

Mme Lucie Kunz-Harris, syndic, complète les échanges en précisant que, pour les besoins sportifs scolaires, les activités nautiques ne font pas partie du plan d'études romand. Actuellement, les clubs et écoles de voile, avec le soutien des communes de Terre Sainte, proposent des sports facultatifs accessibles à tous les enfants, mais ces activités ne sont pas intégrées aux cours obligatoires et ne s'adressent qu'aux élèves jusqu'au 6e primaire. Le plan d'études romand ne soutiendra donc pas le développement d'activités lacustres hebdomadaires, même si les communes encouragent les sociétés locales à faire connaître leurs activités via les sports facultatifs.

M. Hervé Mange, municipal, indique qu'une étude, financée par un budget de la législature précédente, a été lancée en vue de la réalisation d'une plateforme de baignade. À ce stade, aucun délai de réalisation ne peut être avancé, l'étude devant d'abord être conduite puis présentée avant l'élaboration d'un budget de réalisation. Cette infrastructure devrait être cohérente avec les sanitaires prévus, mutualisés avec la salle de réunion. Le développement de la nage est présenté comme une priorité, dans la continuité des intentions de la législature précédente. Par ailleurs, des activités saisonnières pourraient être proposées sur le port. Il serait notamment possible de pratiquer des immersions brèves en eau froide dans la zone proche de la rampe, en particulier en hiver, période durant laquelle le trafic de bateaux est limité. La mise en place d'une activité de type sauna est également envisagée et pourrait faire l'objet d'une annonce prochaine.

M. Thierry Bessède indique que la commission des sports s'est prononcée sur la base du seul contenu du préavis. Il relève que celui-ci mentionne des infrastructures destinées à l'ensemble des amateurs de loisirs lacustres, alors que les discussions semblent les limiter au club nautique et aux plongeurs. Il estime dès lors le projet incomplet et pas assez précis dans sa forme actuelle, ajoutant que des informations complémentaires auraient pu influencer positivement sa position.

M. Laurent Kilchherr, municipal, précise que le projet vise à offrir des infrastructures aux sociétés actives sur place ainsi que des espaces accessibles à l'ensemble de la population. Il souligne la présence de locaux mutualisés destinés au plus grand nombre, au-delà des seuls clubs sportifs. L'objectif est de permettre à chacun de profiter du lieu, que ce soit pour des activités sportives ou de loisirs. La Commune ne cherche pas à créer de nouveaux clubs, mais à mettre à disposition des infrastructures facilitant la pratique d'activités et l'usage du site par tous.

M. Philippe Magnenat revient sur le préavis n°63/2016-2021 et rappelle qu'en 2019, la municipalité avait demandé à Géos d'étudier la faisabilité d'un local pour le club nautique de Founex afin de développer ses activités. Les infrastructures actuelles du club sont peu adaptées et le projet actuel, limité à un petit local de stockage et un bureau de 15 m², semble insuffisant au regard des besoins et des promesses initiales. Il aimerait que la Municipalité rassure sur la cohérence globale du projet.

M. Hervé Mange, municipal, précise que ce préavis est le résultat d'une consultation avec le club nautique. La surface, la disposition et l'usage des locaux pour le club nautique de Founex ont été définis en concertation avec le club, en fonction de ses besoins actuels et futurs, notamment pour le développement de la voile scolaire. L'aménagement récent, obtenu en rognant la butte, permet d'augmenter significativement la capacité de stockage des bateaux sur une parcelle limitée au bord du lac. Cette zone pourra également accueillir des équipements saisonniers, comme un sauna en hiver, sans compromettre les activités nautiques. La capacité et l'utilisation de la zone devraient répondre aux besoins du club et d'autres activités.

M. Philippe Magnenat rappelle que la dalle a été équipée d'écoulements, d'arrivées d'eau et de pré équipements électriques pour le stockage des Optimist (bateaux de l'école de voile), et exprime une légère surprise par rapport à certaines remarques.

M. Hervé Mange, municipal, explique que les équipements existants (arrivées et départs d'eau, fosse de relevage) sont conformes aux normes et serviront à la fois aux deux clubs et à la future construction prévue, sans poser de problème d'implantation.

M. Philippe Magnenat s'interroge sur l'avenir de la grande station Swisscom actuelle, qui occupe beaucoup d'espace, et demande s'il existe un calendrier pour son déplacement vers la nouvelle base prévue, rappelant que les pré équipements sont en place depuis plus d'un an.

M. Hervé Mange, municipal, explique que la station Swisscom bénéficie d'un bail qui ne peut être résilié, mais qu'une relocalisation le long de la parcelle voisine a été discutée dès le départ. Le processus est retardé en raison des exigences changeantes de Swisscom et des procédures à respecter. La relocalisation est prévue, mais nécessite patience en raison de ces contraintes indépendantes de la municipalité.

Mme Florence Wagnier remercie la municipalité pour le préavis et se dit favorable au développement d'un bâtiment au port de Founex, soulignant que les finances communales permettent de lancer l'étude. Elle est cependant peu convaincue sur le projet tel que présenté : il ne tire pas parti de la parcelle déjà creusée, propose de démolir un bâtiment fonctionnel récent qui répond aux besoins des utilisateurs de Founex, et empiète sur une zone végétalisée. Elle soutient l'idée d'un projet, mais pas dans sa forme actuelle, et recommande d'étudier une variante sur la parcelle déjà prévue, avec ou sans capitainerie selon les besoins. Elle recommande ainsi de rejeter ce préavis.

M. Serge Moser souligne la valeur du terrain communal au bord du lac, actuellement peu utilisé par la population en dehors du club nautique et de la société du port. Le projet proposé permet une meilleure appropriation par l'ensemble des habitants, tout en répondant aux besoins des utilisateurs actuels. Cependant, le préavis manque d'une vision globale incluant l'aménagement extérieur ou la baignade, et certains détails, comme les vestiaires, devront encore être précisés. Malgré cela, il encourage de voter favorablement, considérant que le projet est pertinent, intéressant et contribue à la valorisation du patrimoine communal.

M. Philippe Farine – Intervention écrite en pièce jointe (voir Annexe 2)

M. Nicolas Ulmer s'oppose au préavis et partage trois principales réflexions. Premièrement, l'approbation de la consultation engage inévitablement la dépense importante de 2,7 à 3 millions de francs pour l'immeuble, distinct du projet global du port. Deuxièmement, ce préavis est entaché par un conflit d'intérêt. Dans le préavis 055 considéré en automne, s'agissant d'un mandat de 46'000 francs, la municipalité a trouvé utile de mentionner « le mandat de gré en gré se justifie par la spécialisation technique requise, le montant inférieur au seuil de mise en concurrence et l'urgence relative liée aux échéances ». Troisièmement, le préavis est incomplet : il s'agit d'un immeuble principalement utile à une minorité (sociétés utilisant le port, qui ne participent pas au frais qui seront engagés) et non d'un projet global pour tous les Founachus, sans prise en compte de l'ensemble du port ni des solutions alternatives, comme le maintien de la capitainerie existante. Il déplore également l'annonce tardive de baignade ou de sauna, qui ne remédie pas au manque de vision globale. Le préavis est incomplet, entaché de conflits et hâtif, et doit être rejeté.

M. Nicolas Lockhart souligne l'importance et la rareté de la parcelle concernée ainsi que l'ampleur de l'investissement envisagé. Le Conseil doit s'assurer que toutes les options ont été étudiées afin de valider un projet global bénéficiant à l'ensemble de la population. Selon lui, le préavis ne répond pas à cet objectif, notamment parce qu'il n'intègre pas des éléments comme une zone de baignade ou un sauna. Le projet profiterait surtout à une minorité de sociétés plutôt qu'à tous les citoyens et se déclare opposé à une décision fondée sur une étude partielle.

Mme Letizia Farine exprime sa surprise face aux critiques entourant le projet, relevant que de nombreux projets communaux ont par le passé suscité des oppositions pour des raisons d'intérêts divergents (comme celui du centre sportif). La parcelle, bien que de taille limitée, est précieuse et doit être valorisée au bénéfice de la population. Le projet de bâtiment, adossé à la butte, permet de libérer de l'espace et d'offrir des usages variés et accessibles à tous (détente, rencontres, activités, location de salles). Même si elle regrette la démolition d'un bâtiment existant, le projet constitue une opportunité pour mieux exploiter le site et encourager son appropriation par la population. Il est préférable d'avancer avec ce projet, quitte à développer ensuite d'autres usages.

M. Laurent Kilchherr, municipal, rappelle que la Commune n'a pas vocation à anticiper tous les usages possibles du site. Il cite l'exemple du sauna, initiative privée rendue possible par la disponibilité de la parcelle, et souligne que la Commune ne peut dimensionner un bâtiment pour tous les projets hypothétiques. La capitainerie existante, bien que propriété communale, est vieillissante et ne constitue pas forcément une solution plus économique à long terme. Le Conseil se prononce actuellement sur un crédit d'étude et non sur la construction. Une vision plus complète, incluant notamment la plateforme de baignade, pourra être présentée ultérieurement.

M. Simon Vaucher ne peut soutenir le préavis dans sa forme actuelle, malgré son soutien au développement du port et à la construction d'un bâtiment. En effet, le préavis manque de clarté sur la méthode, la gouvernance et la planification financière. Il souligne l'absence d'estimation des coûts d'exploitation, de modèle d'exploitation de la salle et de la buvette, et d'une projection financière globale intégrant les investissements passés, présents et futurs. Le rôle et la contribution des partenaires, notamment la société coopérative du Port, ne sont pas définis, et aucune comparaison avec d'autres variantes ou scénarios plus modestes n'est présentée. Pour ces raisons, il propose de refuser ou de renvoyer le préavis afin que la municipalité revienne avec une vision complète des coûts, des principes de participation des utilisateurs, des options alternatives et du cadre des relations avec la société coopérative du port, permettant au Conseil de décider en connaissance de cause.

M. Laurent Kilchherr, municipal, répond sur l'aspect financier et rappelle que le Conseil a déjà voté des crédits importants, par exemple pour l'installation de pompes à chaleur, sans autant d'interrogations. Le crédit de 135'000 francs concerne uniquement une phase d'étude et qu'il est normal de ne pas encore connaître la gestion précise de la buvette, la

répartition des salles ou la facturation aux sociétés locales. Il s'agit d'une étape préliminaire pour obtenir des informations avant un éventuel crédit de construction, conformément à la pratique suivie par la Commune depuis 10 à 15 ans.

Mme Florence Wagnier répond à **Mme Letizia Farine** en précisant que le port de Founex est déjà accessible pour diverses activités au-delà de la navigation ou de la plongée. Elle cite l'exemple d'une box de stand-up paddle en e-service, ouverte à tous ainsi que des cours de yoga proposés par une association locale depuis plusieurs années. Elle rappelle également que certaines personnes utilisent simplement le port pour se détendre ou prendre le soleil, soulignant que le lieu est déjà apprécié pour des usages variés.

M. Nicolas Lockhart répond à **M. Laurent Kilchherr, municipal**, en indiquant que, selon lui, la décision ne doit pas se baser uniquement sur les activités existantes. Il faut envisager toutes les options réalistes, comme la zone de baignade ou le sauna que la municipalité souhaite étudier, avant de prendre une décision. Faute d'un préavis complet intégrant ces éléments, il reste opposé au préavis.

M. Alexandre Favero souligne que la question principale semble être la baignade et s'interroge pour savoir si le projet l'empêcherait.

M. Bernard Cintas répond par la négative.

M. Wil Wagnier revient sur l'intervention de **M. Laurent Kilchherr, municipal**, et rappelle que, contrairement à l'hypothèse d'un projet à 4,5 millions qui serait refusé, le coût réel du bâtiment se situe plutôt entre 2,5 et 3 millions. 1 million a déjà été dépensé, ce qui porte de fait le total proche de 4 millions.

M. Laurent Kilchherr, municipal, rappelle que le vote de ce soir ne porte pas sur un montant de 2,5 millions.

M. Philippe Schirato estime que le projet a été élaboré trop rapidement et qu'il manque du temps de réflexion. Il souligne surtout l'absence d'un local d'infirmerie, qu'il juge indispensable pour la sécurité, compte tenu des risques liés à l'eau, aux bateaux et aux activités, notamment avec des enfants.

M. Gaëtan Devins, explique qu'il n'a pas tout l'historique étant au conseil depuis peu, mais remercie pour les explications données. Le vote doit porter sur le fond. Il reconnaît que le projet aurait pu être mieux préparé, mais il faut avancer et est favorable au projet.

La parole n'étant plus demandé, **M. Manuel Stern, président du Conseil**, passe au vote.

Le préavis est accepté à la majorité avec 21 oui, 16 refus et 3 abstentions.

M. Hervé Mange, municipal, remercie le Conseil pour ce vote favorable. Cette étape correspond à un crédit d'étude et les remarques émises seront prises en compte pour la suite. Il souligne qu'il est rare de pouvoir travailler sur un projet de société, plutôt que sur des dépenses imposées par des obligations légales, et salue le Conseil d'avoir saisi cette opportunité.

7. Rapports des membres et délégués aux commissions et organismes intercommunaux (SITSE, APEJ, SIED, ORPC et RdN)

SITSE : Rien à signaler

SIED : Rien à signaler

ORPC : Rien à signaler

APEJ : Rien à signaler

Région de Nyon : le 10 décembre on a eu une séance intercommunale. 6 objets ont été approuvés. Voir Annexe 3.

M. Philippe Schirato explique que les communes doivent prendre en charge les jetons de présence, car la Région de Nyon ne les paie pas. Pour les prochains délégués au conseil intercommunal, il souhaite savoir comment procéder.

8 Propositions individuelles et divers.

La parole n'étant pas demandée et les points à l'ordre du jour épuisés, **M. Manuel Stern, président du Conseil**, lève la séance à 22h42.

Founex, le 19.01.2026

Le Président

La Secrétaire



Manuel Stern

Elisabeth Guérin

ANNEXE 1 :

Conseil communal de Founex – séance du 19.01.2026

Intervention de Ph. Schirato

Le Conseil communal est appelé ce soir à se prononcer sur un préavis sollicitant l'octroi d'un crédit d'étude complémentaire en vue de la réalisation d'un nouveau bâtiment sur la parcelle 881.

Mon intervention n'a pas pour objet d'ouvrir un débat sur la convention liant la Commune à la Société coopérative du port de Founex, et les discussions qui sont menées à ce sujet.

Elle vise uniquement à apporter au Conseil les éléments de contexte directement liés à la parcelle concernée, afin que la décision prise ce soir le soit en pleine connaissance de cause.

* * * * *

Je souhaite être très clair d'emblée : la SCPF n'est ni opposée aux projets, ni animée par une volonté de blocage.

Elle a participé aux démarches de concertation et a **toujours exprimé ses positions de manière constructive, loyale et documentée.**

Elle estime toutefois qu'un projet de cette importance doit s'inscrire dans une réflexion à long terme, fondée sur une présentation fidèle de la situation existante.

Cela étant dit, la lecture du préavis n° 63 et des réponses qui l'accompagnent appelle, de mon point de vue, **plusieurs rectifications essentielles, afin d'éviter que la Société coopérative ne soit présentée sous un jour qui ne correspond pas à la réalité des choses.**

* * * * *

Il est dès lors important de rappeler un premier élément factuel: la parcelle 881 n'est pas une parcelle communale ordinaire.

Elle n'existait pas avant la construction du port et a été créée par les remblais issus de travaux intégralement financés par la SCPF et ses sociétaires, au début des années 1980.

Pendant des décennies, cette zone relevait du domaine public cantonal. Elle a ensuite été attribuée à la Commune, sans indemnité, alors même qu'elle avait été créée aux frais de la SCPF.

Aujourd'hui encore, la SCPF assure l'entretien de cette parcelle qui est mise à disposition de la population et des usagers du port, dans un **esprit de service public**. Il est juste de le souligner.

* * * * *

Il est également utile de rappeler le contexte du plan d'affectation "Le Port" qui a été adopté par ce Conseil en 2021.

La SCPF avait formé opposition à ce plan en 2021.

Cette opposition a été retirée sur la base d'engagements clairs de la Commune, selon lesquels la mise en œuvre du plan n'entraverait pas l'usage conforme des infrastructures portuaires existantes, y compris de la capitainerie.

Ces engagements ont été formalisés dans une lettre d'intention qui a été adoptée par ce Conseil.

Le fait de soumettre aujourd'hui un préavis visant précisément à supprimer la capitainerie et à ériger un nouveau bâtiment sur la parcelle 881 pose donc une question de cohérence, qu'il est légitime de porter à la connaissance du Conseil au moment d'engager une étude.

* * * * *

Enfin, s'agissant des besoins exprimés par la SCPF dans le cadre du projet, je souhaite dissiper toute ambiguïté.

Ils ne relèvent ni d'un confort excessif, ni d'une logique d'appropriation, mais d'une analyse fonctionnelle et pragmatique des missions qui lui sont confiées, à savoir :

- la gestion du port et de ses infrastructures;
- la sécurité des installations et des usagers;
- l'accueil et l'information des usagers du port.

* * * * *

En conclusion, la SCPF partage pleinement l'ambition de valoriser le site du port au bénéfice de la population.

Elle ne s'oppose pas au crédit d'étude. Elle souhaite simplement que le Conseil prenne sa décision en tenant compte du contexte particulier de la parcelle 881, afin que l'étude à venir repose sur **des bases claires, cohérentes et respectueuses de la bonne foi.**

Je vous remercie de votre attention.

ANNEXE 2

Intervention de M. Philippe Farine

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

On peut regretter que les communications entre la municipalité et les commissions aient été, au moment de la présentation du préavis 63, quelque peu chaotiques et ces faits ont rendu l'analyse du dossier moins fluide, nécessitant plus de discussions au sein des commissions, ainsi que plus d'allers-retours entre les commissions et la municipalité.

Toutefois, il convient de relever que toutes les questions posées à la municipalité par les commissions ont été répondues de manière plus que satisfaisante et dans les temps.

Il convient également de nous rappeler qu'en date du 5 mai, toutes les commissions ont poussé pour que ce dossier aille de l'avant, je vous invite à relire les rapports des commissions sur le préavis 49 lors de la séance du 5 mai 2025.

Le préavis 63 met en action le plan déroulé et accepté lors du vote sur le préavis 49. D'un point de vue strictement financier la commune a les moyens d'aller de l'avant avec ce crédit de CHF 135'000.-. Du point de vue de la procédure, le préavis 63 déroule le plan présenté lors du préavis 49.

Alors à ce point je m'interroge, pourquoi tant de discussions animées et tant d'oppositions se sont exprimées lors de l'examen de ce préavis. D'un point de vue financier, il s'agit de répondre à la question de savoir si la commune a les moyens d'engager ce crédit dans la poursuite d'un projet que nous avons accepté. Il s'agit certes aussi de se poser la question de la capacité de la commune à faire face à la réalisation du projet, soit la construction de ce bâtiment et d'engager potentiellement la somme de CHF 2.5Mio. Je vous invite à consulter le budget présenté pour 2026 et à visiter les pages investissements. Si la somme de CHF 2.5M peut vous sembler matérielle (et elle l'est), d'autres investissements prévus devront être discutés à l'avenir et pourront être renvoyés à plus tard.

A ce stade et en conclusion, je me permettrai de me mettre dans les souliers des citoyens que je représente:

- Si j'étais membre du club nautique ou encore du club de plongée, je serai enfin impatient de pouvoir bénéficier de cette nouvelle infrastructure, offerte par la commune
- Si j'étais membre de la SCPF, je saluerai cette nouvelle capitainerie proposée par la commune
- Si j'étais simple citoyen de Founex, je serai impatient de pouvoir profiter de cette parcelle communale (élargie suite à la démolition de l'ancienne capitainerie) et de sa belle buvette

Alors pourquoi donc repousser à plus tard un projet "citoyen"?

Voilà donc ce qu'il me tenait à coeur de vous adresser.